Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 029-212901581-20260520-D202668-DE

VILLE DE PENMARC'H FINISTÈRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 20 MAI 2026

N° Acte : **2026-Délib-68-CM 20/05/2026**	Classification **: 7.1 Décisions budgétaires**

N^bre de Conseillers en exercice : 29

N^bre de Conseillers présents ou représentés : 29

Objet : Compte Financier Unique (CFU) 2025 : budget annexe cinéma Eckmühl

L'An deux mil vingt-six le vingt du mois de mai à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de PENMARC'H, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Monsieur David LE BERRE, Maire.

Etaient absents : Mme Audrey GUIVARCH (procuration à Mme Marie-Claire DUPONT) ; Mme Claudine ELLERO (procuration à Mme Stephanie WOODS) ; M. André LE FLOCH (procuration à M. Gaétan MARBLÉ) et Mme Fabienne REGNAUT (procuration à Mme Nadine PLANTEC).

Secrétaire : M. Quentin BERNARD.

Conformément à l'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi de finances pour 2024, le Compte Financier Unique (CFU) devient obligatoire pour les collectivités territoriales au plus tard au titre de l'exercice 2026.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Les mouvements 2025 sont les suivants :

Fonctionnement

Recettes	*CA 2024*	Voté 2025	*CFU 2025*	% réalisation	Evolution % /CA 2024
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 918,00	0,00	0,00	so	-100%
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	38 939,44	150 000,00	59 858,29	40%	54%
74 - Subventions d'exploitation	140 000,00	151 350,00	134 853,00	89%	-4%
75 - Autres produits de gestion courante	2,49	50,00	1 404,20	so	so
Recettes d'exploitation	179 986,69	301 400,00	196 115,49	65%	9%
Recettes de fonctionnement	183 904,69	301 400,00	196 115,49	65%	7%

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 029-212901581-20260520-D202668-DE

Depenses	CA 2024	Voté 2025	CFU 2025	% réalisation	Evolution % /CA 2024
002 - Résultat d'exploitation reporté	11 415,08	37 523,01	37 523,01	100%	229%
011 - Charges à caractère général	61 577,69	103 050,00	49 513,23	48%	-20%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	111 706,36	121 600,00	111 309,90	92%	0%
65 - Autres charges de gestion courante	481,09	1 200,00	750,89	63%	56%
67 - Charges exceptionnelles	528,00	526,99	36,47	7%	-93%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 719,48	37 500,00	36 732,43	98%	3%
Dépenses de fonctionnement	221 427,70	301 400,00	235 865,93	78%	7%
Résultat de fonctionnement	-37 523,01		-39 750,44		

Investissement*

Recettes	CA 2024	Voté 2025	CFU 2025	% réalisation	Evolution % /CA 2024
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	145 789,40	155 912,06	155 912,06	100%	13%
13 - Subventions d'équipement	0,00	0,00	59 966,00	so	so
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 719,48	37 500,00	36 732,43	98%	24%
Recettes d'investissement	181 508,88	193 412,06	252 610,49	131%	-12%

Depenses	CA 2024	Voté 2025	CFU 2025	% réalisation	Evolution % /CA 2024
20 - Immobilisations incorporelles	2 990,00	53 000,00	10 325,00	19%	772%
21 - Immobilisations corporelles	8 194,51	68 629,00	66 041,00	96%	-92%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 918,00	0,00	0,00	so	so
Dépenses d'investissement	25 596,82	121 629,00	76 366,00	63%	36%
Résultat d'investissement	155 912,06		176 244,49		

** Budget voté en suréquilibre en application de l'article L.1612-7 du CGCT selon lequel, n'est pas considéré comme étant en déséquilibre, le budget d'une collectivité dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent reporté par décision du conseil ou dont la section d'investissement comporte un excédent, notamment après inscription des dotations aux amortixsements et aux provisions exigées*

Les résultats de clôture s'établissent à **– 39 750,44 €** en fonctionnement et **176 244,49 €** en investissement.

Résultat cumulé et restes à réaliser :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	37 500,00	301 400,00	338 900,00
	Recettes réalisées (1)	B	96 698,43	196 115,49	292 813,92
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	121 629,00	263 876,99	385 505,99
	Dépenses réalisées (1)	E	76 366,00	198 342,92	274 708,92
	Restes à réaliser	F	3 900,00	0,00	3 900,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	20 332,43	-2 227,43	18 105,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	155 912,06	-37 523,01	118 389,05
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	176 244,49	-39 750,44	136 494,05
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C – F	-3 900,00	0,00	-3 900,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	172 344,49	-39 750,44	132 594,05

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 029-212901581-20260520-D202668-DE

Vu le Compte Financier Unique 2025, présentation par chapitres/articles présentés en annexe de la présente délibération,

Vu l'avis favorable de la commission *« Finances, aménagements, travaux, numérique, communication et fonctionnement municipal »* du lundi 11 mai 2026,

Considérant que pour se faire, Monsieur le Maire quitte la séance et que M. Quentin BERNARD est désigné Président de la séance,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **à l'unanimité,**

DÉCIDE :

D'APPROUVER le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe *« cinéma Eckmühl »*,

DE DONNER POUVOIR à Monsieur le Maire, pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme

Le Maire,
David LE BERRE